

vaincu qu'elle peut, par une mise en pratique sage, rendre de grands services aux cultivateurs, et que, vous-même, vous saurez joindre vos efforts à ceux de tous vos concitoyens qui s'intéressent au développement et aux progrès de notre agriculture, la base de notre avenir national.

Les nouveaux règlements du conseil, au sujet des primes de conservation et de l'achat de reproducteurs, vous seront tout prochainement transmis.

J'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur,

F.-G. MIVILLE DÉCHÈNE,
Commissaire de l'Agriculture.

La vérité est que dans la guerre du Sud Africain, l'Angleterre a fait et fait encore une énorme consommation de chevaux ; elle a dépensé des millions pour la remonte de ses troupes, tant en chevaux de selle qu'en chevaux d'attelage. Elle a acheté des chevaux partout où elle a pu en trouver ; malheureusement, comme le constate le Commissaire de l'Agriculture les officiers anglais envoyé au Canada pour le service de la remonte n'ont pu y trouver la quantité de chevaux du type voulu pour l'armée. Ce type est à créer ici et nous ne doutons nullement que les gouvernements accorderont leur aide et leur appui aux sociétés d'agriculture qui seront disposées à faire quelques sacrifices pour l'achat d'étalons propres à produire le cheval de guerre, tel que le veut le gouvernement impérial.

Il y a dans cet élevage, comme le fait remarquer la circulaire ci-dessus, un avenir pour la classe agricole. La réforme de l'année est à l'ordre du jour en Angleterre ; on y reconnaît de plus en plus la nécessité d'une forte cavalerie, c'est donc en perspective l'achat d'un très grand nombre de chevaux pendant une période de plusieurs années.

Notre pays et notre province en particulier sont essentiellement propres à l'élevage de l'espèce chevaline et il est à souhaiter que nos cultivateurs ne perdent pas ce fait de vue que dans l'élevage il n'y a que les sujets de mérite qui paient largement les frais et les soins. Il faut donc mettre de côté les reproducteurs autres que ceux d'élite.

Aux Marchands de Tabacs

Vous serez toujours sûr de conserver votre clientèle et de l'accroître rapidement, si vous ne mettez en vente que des tabacs, coupés ou en poudre, de choix, comme ceux manufacturés par la maison B. Houde & Cie de Québec. M. J. C. Moquin, 43 rue Saint-Gabriel est l'agent à Montréal de la maison B. Houde et Cie. Demandez ses prix et échantillons.

ÉPICIERNS, UNISSEZ-VOUS !

Nous publions d'autre part un appel du Secrétaire de l'Association des Épiciers de Montréal aux épiciers qui se tiennent en dehors de l'association. Cet appel vigoureux sera entendu, nous en avons le ferme espoir, de la plupart de ceux à qui il est adressé.

"J'ai assez de me débrouiller moi-même" que les autres se débrouillent comme ils l'entendront. Si ce ne sont pas les termes absolument exacts, c'est du moins le sens réel d'une réponse que nous avons entendu faire à un épicier à qui on demandait de se faire inscrire comme membre de l'association.

Cet épicier n'est sans doute pas le seul à penser de même ; d'autres partagent certainement la même erreur s'ils s'imaginent que l'association qui les invite à entrer dans son sein ne peut rien pour eux et qu'ils sont simplement appelés à en faire partie pour débrouiller les affaires des autres.

Ce sont les intérêts de l'épicier, de la corporation des épiciers et non d'un ou de quelques épiciers en particulier que l'Association désire et veut prendre en main et quiconque en fait partie, prend part aux discussions qui y sont soulevées et apporte son vote, travaille dans son propre intérêt en travaillant dans l'intérêt de tous.

Nos voisins américains qui sont gens pratiques, économes de leur temps et de nature très indépendante, ne regardent pas cependant en arrière quand il s'agit de former des associations embrassant les membres d'une même corporation, d'un même commerce.

Ils savent qu'isolément l'homme a beau se débattre, se remuer, s'agiter, il n'obtiendra jamais les mêmes résultats que s'il s'unit à tous ses confrères travaillant dans un même but ; c'est pourquoi il sacrifie volontiers une partie de son indépendance pour se soumettre aux décisions de la majorité de ses confrères et travailler à leur succès ; c'est pourquoi également, il dévoue une partie de son temps à l'Association dont il est membre, se rend volontiers aux réunions et paie régulièrement ses cotisations, généralement celles demandées ici.

Nous lisons justement dans le dernier numéro du *Grocer's Review* les lignes suivantes du secrétaire de l'Association des Épiciers de Philadelphie : "De nouveaux membres viennent s'ajouter à la liste à chaque réunion ; au lieu que l'Association ait à chercher des membres, ce sont

les épiciers qui recherchent l'Association ; C'EST AINSI D'AILLEURS QU'IL EN DOIT ÊTRE. L'Association est arrivée au moment où ses bénéficiaires sont positifs et on en doit rechercher les privilèges. Ne pas être membre de l'Association des Épiciers, c'est vouloir subir une perte réelle."

Combien différente est la situation ici. L'Association court après de nouveaux membres et bon nombre d'épiciers ne savent quels motifs invoquer pour décliner l'invitation.

Le secrétaire de l'Association des Épiciers de Montréal ne pouvait trouver une meilleure occasion que celle d'un prochain débat sur la question des magasins à départements pour faire un sérieux appel aux épiciers de s'unir.

Sa voix, nous en sommes convaincus, sera entendue et les efforts de son infatigable président de l'association, M. N. Lapointe, pour faire une organisation forte et puissante ne resteront pas stériles.

ENTRE EMPLOYÉS

L'employé consciencieux dissimulera autant que possible aux yeux du public les chicanes qui peuvent s'élever entre lui et les autres commis. Il est toujours ennuyeux pour le client d'être forcé d'attendre avant d'être servi ; cet ennui s'aggrave outre mesure quand ce retard est causé par un différend entre employés. Fréquemment un employé est obligé d'avoir recours à un confrère pour un renseignement quelconque ; bien souvent ce renseignement lui est refusé par pure méchanceté.

La méchanceté n'a certes rien de recommandable, elle est d'autant plus répréhensible quand elle empêche l'accomplissement du devoir. On doit éviter autant que possible la personne qui, par simple mesquinerie, essaie de "se rattrapper" ; cette personne porte également tort au patron qui l'emploie. Tout commis consciencieux aura à cœur les intérêts du patron, et, lorsqu'il refuse d'assister un autre employé, il manque autant aux devoirs qu'il doit à son patron que s'il refusait de servir le client. Il devrait penser, quand bien même il aurait de justes griefs contre un de ses confrères, qu'il fait plus de tort au propriétaire du magasin qu'à la personne qui lui déplaît. Ce sont des petites choses qui ont une grande importance et en somme, ainsi que nous l'avons déjà dit, c'est toujours le patron qui souffre de ces chicanes.